



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception 08/02/13	Dossier complet le 08/02/13	N° d'enregistrement F04113 P0008

1. Intitulé du projet

Prélèvements d'eau pour la production de neige de culture sur le domaine de Lispach (commune de La Bresse, 88)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous-rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
43°	Enneigement des pistes de ski nordique et du tremplin de saut à ski (hors site vierge) : * piste de ski de fond : 20 000 m ² environ * tremplin de saut à ski : 6 000 m ² environ

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 3.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Augmentation du prélèvement d'eau (en volume annuel et en débit) dans la retenue de Lispach pour garantir l'enneigement du tremplin de saut à ski et d'une partie des pistes de ski de fond du domaine de Lispach (commune de La Bresse, 88).

4.2 Objectifs du projet

L'autorisation de prélèvement actuelle (35 000 m³ annuel pour un débit de 73 m³/h) bénéficie en priorité au domaine de ski alpin. La production de neige de culture pour le domaine de ski de fond et le tremplin est activée lorsque l'usine à neige pour le ski alpin ne fonctionne pas, sur la base du reliquat de l'autorisation actuelle.

Lors d'années défavorables d'un point de vue météorologique, le domaine de ski de fond et le tremplin ne bénéficient donc pas de neige de culture, entraînant un impact certain sur l'activité économique locale.

L'enneigement des pistes de ski de fond et du tremplin permettrait ainsi de garantir une activité de sports d'hiver diversifiée sur le domaine lors d'années météorologiquement défavorables. L'attrait touristique et l'emploi en dépendant s'en trouveraient ainsi renforcés tout comme la formation de jeunes sportifs.

L'objectif à moyen termes est de centraliser la production de neige pour le domaine alpin (déjà autorisée par arrêté préfectoral en 2001), le tremplin et une partie du domaine de ski de fond au travers d'une seule usine à neige.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

L'ensemble des aménagements nécessaires à la production de neige de culture et à sa distribution sur les sites à enneiger sont d'ores et déjà en place. La réalisation du projet consisterait à modifier le réglage de la pompe de prélèvement afin qu'elle puisse fournir un volume d'eau suffisant à l'enneigement des pistes de ski de fond et du tremplin sans incidence sur l'enneigement du domaine alpin.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Sous réserve d'obtention de l'autorisation, l'installation en place sera en mesure de prélever un total 45 000 m³ en une année avec un débit maximum de 200 m³/h.

Outre l'alimentation des enneigeurs du domaine alpin, ce prélèvement permettra la production de neige pour les 19 enneigeurs répartis entre le tremplin de saut à ski et une partie des pistes de ski de fond.

Si l'enneigement est variable en fonction des années (et des conditions météorologiques), il est généralement admis qu'un maximum de 3 campagnes d'enneigement est réalisé chaque année. Chacune de ces campagnes vise à obtenir une couche d'environ 30 cm d'épaisseur. Elles ont généralement lieu :

- * en début de saison afin d'assurer une première couche ;
- * en milieu de saison en fonction des conditions météorologiques ;
- * en fin de saison, lorsque les températures permettent le maintien de l'activité de sports d'hiver.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La demande de prélèvement supplémentaire est soumise à autorisation au titre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques au titre de la rubrique 1.2.1.0-1°.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation au titre de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface cumulée du tremplin et de la partie de piste de ski de fond à enneiger	26 000 m ² soit 2,6 ha
Volume annuel maximum prélevé	45 000 m ³
Débit maximum de prélèvement	200 m ³ /h soit 55,5 l/s

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Route D34C ("Route de Lispach")
Commune de La Bresse (88)

Coordonnées géographiques¹

Long. 48 ° 03 ' 19 " N Lat. 6 ° 56 ' 82 " E

Pour les rubriques 5° a) - 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b) 32°, 41° et 42°.

Point de départ

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

29 janvier 2001

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée.

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

pistes de ski de fond
tremplin de saut à ski
usine à neige

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble de documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan local d'urbanisme approuvé le 30 août 2007

Projet en zone Ns :

"secteur réservé aux activités touristiques, sportives et ludiques toutes saisons, où sont autorisés les constructions et équipements correspondants (techniques et services), nécessaires aux activités de la zone."

Pour les rubriques 33° à 37° le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etudeimpact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF 410009538 - Tourbière de Lispach à proximité de ZNIEFF 410010390 - TOURBIERE DE LA GRANDE BASSE
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de montagne de la commune de La Bresse (88075)
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Naturel Régional : Ballons des Vosges (FR8000006)
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit arrêté ou le cas échéant en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site inscrit "Lac Lispach + abords" : 0757001
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée, d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site inscrit "Lac Lispach + abords" : 0757001
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone Spéciale de Conservation de la tourbière de Lispach (ZSC n° FR4100205) : 20 m Zone de Protection Spéciale du massif vosgien (ZPS n° FR4112003) : 20 m
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement d'eau dans le ruisseau de la grande basse, directement lié à la retenue de Lispach. Ce prélèvement d'un débit maximum de 200 m3/h pour un volume total annuel maximum de 45 000 m3 sera automatisé et asservi au niveau d'eau dans la retenue afin de : * limiter le marnage de la retenue pour garantir la stabilité de la tourbière flottante ; * garantir un débit réservé au niveau du barrage
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude hydraulique, réalisée dans le cadre de la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, a permis de conclure sur le fait que le niveau du ruisseau de la grande basse était le même que celui de la retenue de Lispach pour le débit de prélèvement souhaité. Ce prélèvement n'a donc pas d'incidence sur la nappe d'accompagnement du ruisseau précité.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite pas d'aménagement supplémentaire et aucun travaux ne sont prévus à ce jour.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite pas d'aménagement supplémentaire et aucun travaux ne sont prévus à ce jour.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'étude d'incidence natura 2000 intégrée au dossier précité révèle qu'aucun impact significatif n'est à attendre sur la biodiversité existante et notamment sur la tourbière flottante de la retenue de Lispach.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le dossier de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau a conclu à l'absence d'incidence significative sur les zones à sensibilité particulière présentes sur ou à proximité du site.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite pas d'aménagement supplémentaire et aucun travaux n'est prévu à ce jour. Il n'y aura donc pas de consommation de surface supplémentaire.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La production de neige de culture sur le domaine de Lispach ne nécessite aucun adjuvant. La qualité chimique de la neige de culture est donc la même que celle de l'eau du ruisseau de la Grande basse (eau particulièrement oligotrophe).
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La pompe de prélèvement ainsi que la production de neige peuvent être considérées comme source de bruit potentielle. Dans la pratique, le site est éloigné de tout voisinage humain et la production se fait essentiellement de nuit, ne provoquant pas de nuisances sonores particulières.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A la fonte des neiges, un "rejet hydraulique" indirect est constaté avec une restitution de l'eau à la retenue (drain du bassin versant du domaine). Aucun impact particulier n'est cependant à signaler car la qualité de l'eau est la même que celle prélevée dans le ruisseau de la grande basse (pas d'adjuvant).
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La seule modification notable des activités humaines concerne le développement touristique du site, qui aurait une incidence plutôt positive (en termes d'emploi notamment).

6.2. Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquelles:

6.3. Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquels:

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'ensemble des infrastructures nécessaires à l'enneigement des pistes de ski de fond et du tremplin de saut à ski sont déjà en place et le projet consiste à augmenter la production de neige au travers d'un prélèvement d'eau plus important.

Dans ce cadre, la commune de La Bresse a d'ores et déjà engagé la constitution d'un dossier de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau. Ce dossier est en train d'aboutir suite à plusieurs échanges avec la police de l'eau. Il intègre notamment une étude d'incidence sur les milieux aquatiques et les sites natura 2000 à proximité qui révèle l'absence d'impacts significatifs sur la biodiversité, les habitats, espèces et la continuité écologique. De plus, la mise en place de mesures d'accompagnement (asservissement du pompage au niveau d'eau de la retenue) fait partie intégrante de la démarche engagée par la commune afin de garantir un fonctionnement soucieux des enjeux naturels environnants. Il est également intéressant de noter que le Parc Naturel Régional des ballons des vosges et le Conservatoire des Sites Lorrains ont participé à la démarche.

La nature du projet, le lieu et le fait de ne pas ajouter d'adjuvant lors de la production de neige sont tant d'éléments qui permettent de conforter l'absence d'impacts significatifs sur l'environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	
6	Dossier de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau dans sa version de juin 2012. NB : des ajustements de ce dossier sont en cours afin de répondre à des demandes techniques de la police de l'eau.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

La Bresse

le,

8.02.2013

Signature

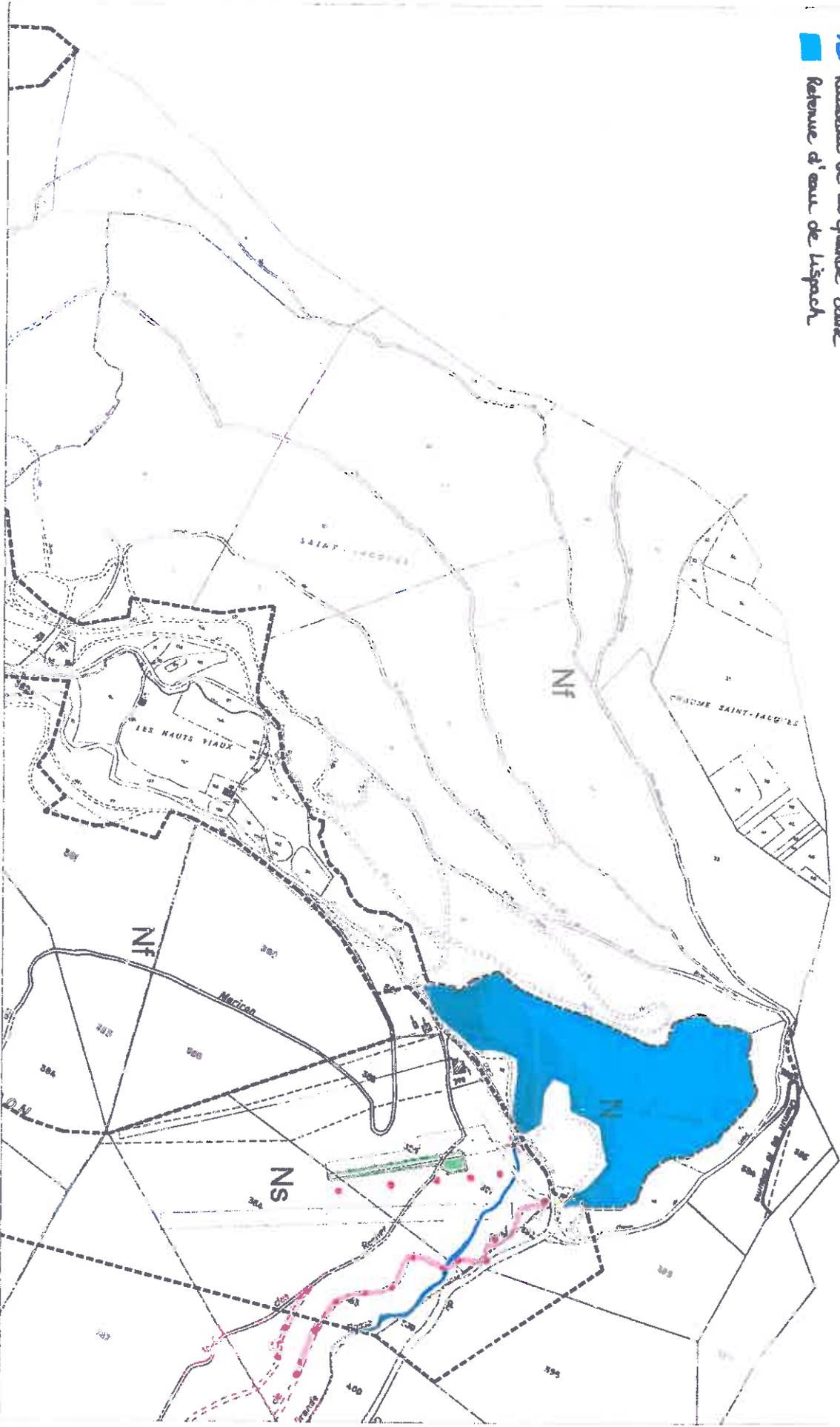
Guy VAXELAIRE
Maire

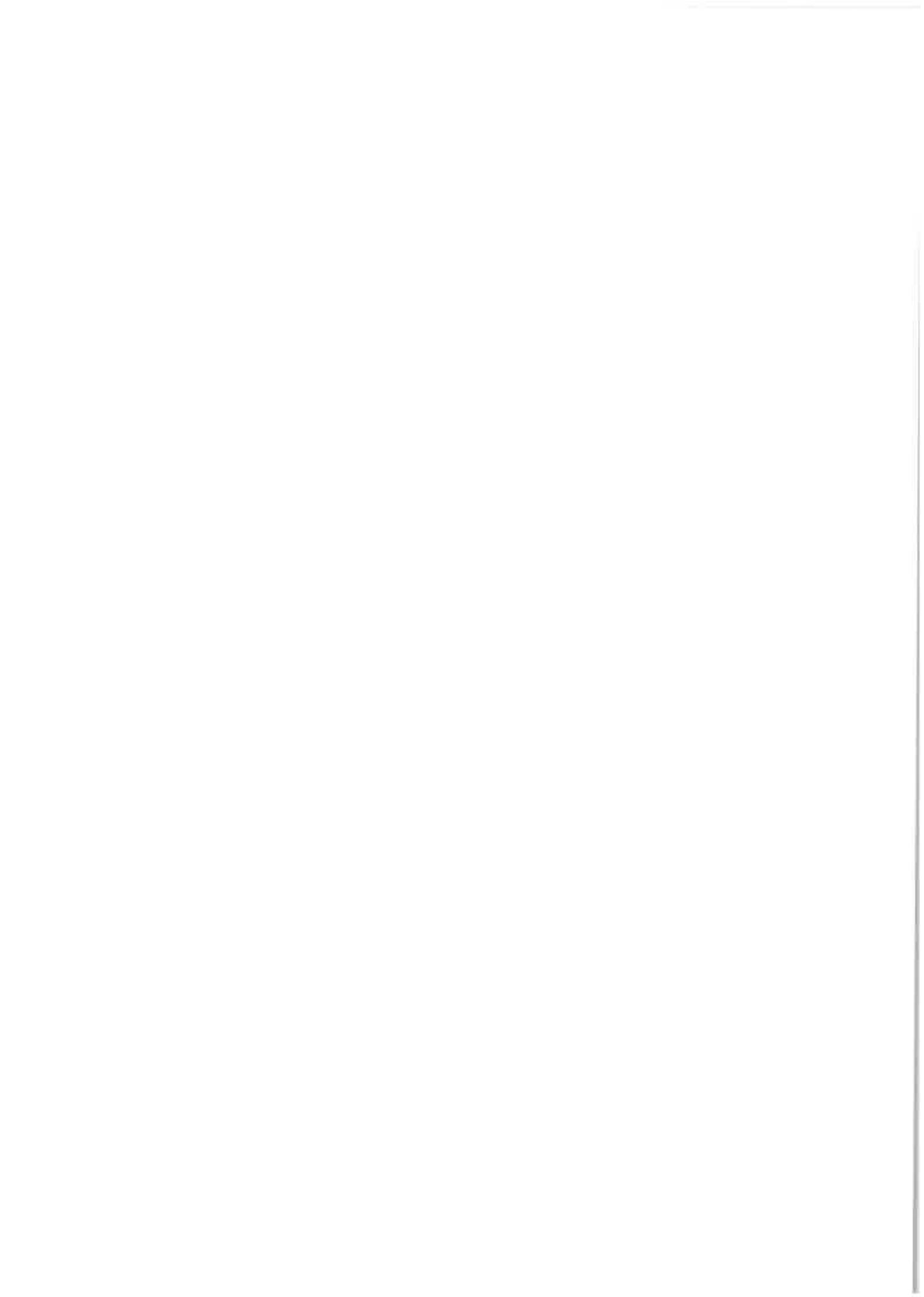


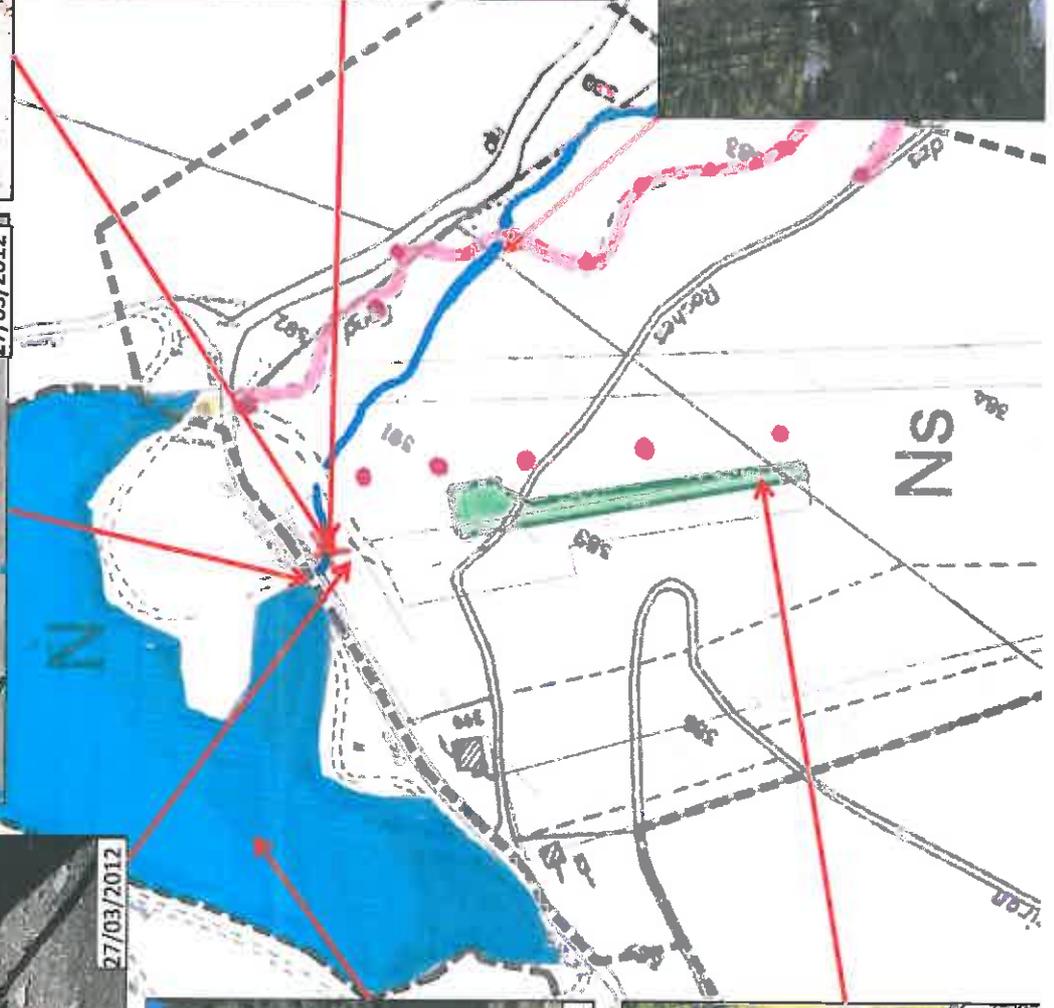
ANNEXE - Plan de situation d'après extrait cartographique du PLU

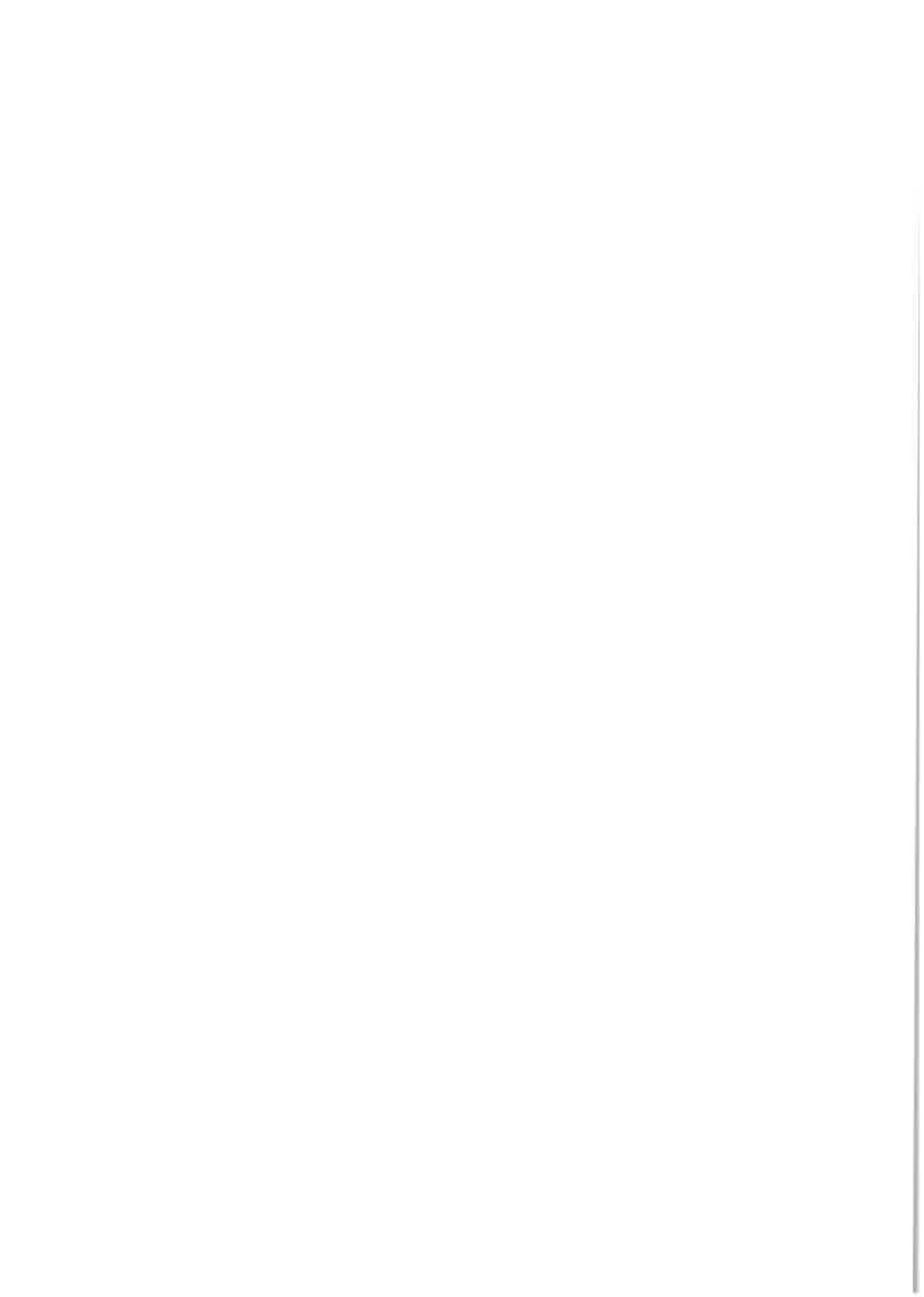
PLAN N° 19

-  Usine de production de neige
-  Riste de ski de fond à enneiger
-  Tremplin de saut à ski
-  Enneigeurs
-  Emplacement du prélevement d'eau
-  Réseau de la Grande Basse
-  Retenue d'eau de Lispaich









LA BRESSE LISPACH

projet enneigement ski de fond et tremplin

